

**4127 - Subventions aux associations
pour la prévention médico-sociale**

**Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en
faveur d'actions dans le domaine médico-social**

Rapport n° CP/2011/631

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subventions de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau joint en annexe. Ces demandes ont fait l'objet d'un avis de la Commission des Solidarités lors de ses réunions des 16 juin 2011, 7 juillet 2011 et 4 août 2011. Le montant total de l'aide attribuée s'élève à 88 800 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15227	65-6574-42	132 000,00 €	132 000,00 €	88 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 88 800 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés,
- autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer la convention d'attribution de subvention qui intervient à cet effet entre le département et l'Association "ITHAQUE" à STRASBOURG, ainsi que l'avenant qui intervient entre le département et l'UFSBD, bénéficiaires de deux de ces subventions.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL